

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

MINISTÈRE CHARGÉ
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 23 juin 2011 portant nomination à la Commission nationale de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des départements au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

NOR : COTB1116801A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 84-346 du 10 mai 1984 relatif au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2011 fixant la date et les modalités d'élection des représentants des départements au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission nationale prévue par le décret du 10 mai 1984 et l'arrêté du 26 avril 2011 susvisés :

- M. Patrice O'MAHONY, inspecteur général de l'administration, président titulaire, et Mme Catherine FERRIER, inspectrice générale de l'administration, suppléante ;
- M. Carlos DA SILVA, vice-président du conseil général de l'Essonne, titulaire, et M. Jean-Pierre GUERIN, conseiller général de Seine-et-Marne, suppléant.

Article 2

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 juin 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
É. JALON